



Pour vol dans mon entreprise

Par **marlene_old**, le **28/06/2007 à 19:47**

je travail dans une entreprise ou nous somme 4 employe une de mes collegue a une fille qui s'est amuser a voler dans le bureau de tabac hier nous avons ete convoquer a la police pour confrontation pour qu'elle puisse avouer qu'elle avait voler nous fait 13heure de garde a vue elle m'accuse de vol alors que je n'ai rien a me reprocher cette fille passait derriere le comptoir alors qu'elle n'est pas employe dans l'entreprise la police m'accuse de ne pas payer mes note alors qu'il n'ont aucune preuve quand je suis sorti de la garde a vue la police ma dit que je risquait des peine judiciaire est ce vrai je risque quoi merci

Par **Jurigaby**, le **28/06/2007 à 21:34**

Bonjour.rnrnTechniquement, le vol simple est passible de 3 ans d'emprisonnement.rnrnJe n'ai pas le dossier sous les yeux, maintenant, cela m'étonnerait que le proc' poursuive l'affaire en justice.